

**CONCOURS NATIONAL D'AGRÉGATION DE DROIT PRIVÉ  
ET SCIENCES CRIMINELLES  
SESSION 2018-2019**

Un site de dépôt des travaux a été créé à l'université PARIS 2 à l'adresse ci-après :

<https://vectum.u-paris2.fr/agregation>

Le dépôt des travaux sur ce site est prévu du **mercredi 20 juin 2018** à partir de 9 heures au **lundi 2 juillet 2018**, 16 heures, heure de Paris. Vous devrez vous connecter à l'aide de votre adresse mèl et du mot de passe qui vous est communiqué dans la lettre de désignation des rapporteurs.

Les documents déposés sur le site doivent être identiques à ceux qui font l'objet de l'envoi postal (cf.: article 3 du règlement du concours). La marche à suivre pour le dépôt des travaux est décrite dans le document accessible ci-après.

# Marche à suivre pour le dépôt des travaux du mercredi 20 juin 2018 au lundi 2 juillet 2018

---

Les dossiers sont déposés sous forme numérique en PDF

Les candidats doivent :

- se connecter à l'adresse du site : <https://vectum.u-paris2.fr/agregation>
- rentrer leur adresse email à la rubrique utilisateur
- rentrer leur mot de passe
- rentrer leurs coordonnées :
  - nom d'usage
  - prénom
  - adresse email
  - section (discipline du concours)
- charger leurs travaux en format PDF
- cliquer sur terminer

Rappel :

- seul le dernier dépôt sera pris en compte
- cliquer sur la rubrique contact dans le bandeau en cas de difficultés

Un email automatique attestant la confirmation de dépôt de vos travaux est envoyé à votre adresse email.